

A Bruxelles Woluwe - 120 crédits - 2 années - Horaire de jour - En françaisMémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**Activités sur d'autres sites : **NON**Domaine d'études principal : **Sciences médicales**Organisé par: **Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)**Sigle du programme: **MEGE2MC** - Cadre francophone de certification (CFC): 7**Table des matières**

Introduction	2
Profil enseignement	3
- Compétences et acquis au terme de la formation	3
- Structure du programme	3
- Programme détaillé	3
- Programme par matière	3
- Cours et acquis d'apprentissage du programme	6
Informations diverses	7
- Conditions d'accès	7
- Règles professionnelles particulières	8
- Evaluation au cours de la formation	8
- Formations ultérieures accessibles	8
- Gestion et contacts	8

MEGE2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Le programme du master de spécialisation en médecine générale vise à approfondir la connaissance de base acquise pendant les doctorats pour la gestion et l'accompagnement des problèmes de santé rencontrés au niveau du premier échelon des soins de santé, et ce par des stages encadrés, des enseignements de synthèse, des séminaires et des travaux supervisés. Elle prépare le candidat à l'obtention du titre professionnel de médecine générale.

Votre profil

Ce master est accessible aux deux conditions suivantes :

- être porteur du diplôme de docteur en médecine, de master en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique;
- et être porteur d'un document attestant que vous avez été, au terme de l'épreuve de sélection, retenus comme candidats spécialistes en médecine générale, dans une faculté de médecine belge.

Votre programme

La durée totale de la formation spécifique en médecine générale ne peut être inférieure à 3 ans (A.M. du 1 mars 2010, M.B., 4 mars 2010). La durée de la formation est d'au moins deux années après l'acquisition du diplôme de docteur ou de master en médecine.

La première année de la formation spécifique en médecine générale peut être validée par la Commission d'agrément du Service Public Fédéral (SPF) Santé publique si vous avez suivi avec fruit la 4e année d'études du master en médecine, option "médecine générale".

Outre des enseignements théoriques et pratiques, elle comprend des stages plein temps réalisés auprès de médecins généralistes ou dans des services hospitaliers, agréés par le Ministère de la santé publique et reconnus par la Faculté de médecine et médecine dentaire.

Le programme de ce master totalisera, quelles que soient la finalité ou les options choisies, un minimum de 120 crédits répartis sur deux années d'études correspondant à 60 crédits chacune.

MEGE2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Le programme du master de spécialisation en médecine générale vise à approfondir la connaissance de base acquise pendant le master de base pour la gestion et l'accompagnement des problèmes de santé rencontrés au niveau du premier échelon des soins de santé, et ce par des stages encadrés, des enseignements de synthèse, des séminaires et des travaux supervisés. Elle prépare le candidat à l'obtention du titre professionnel de médecine générale.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Les étudiants diplômés qui ont suivi la finalité spécialisée et l'option "médecine générale" en 4e bloc annuel du master en médecine suivent le programme court (2 ans).

- Ce programme est constitué d'un enseignement modulaire et de stages. Il est à noter que la durée du stage hospitalier est d'une durée maximale d'un an après l'obtention du diplôme de master.

Les étudiants diplômés qui n'ont pas suivi la finalité spécialisée et l'option "médecine générale" en 4e bloc annuel du master en médecine suivent le programme long (3 ans).

- Ce programme est constitué d'un ensemble de cours obligatoires, d'un enseignement modulaire et de stages. Les cours obligatoires sont suivis l'année où le premier stage de pratique en médecine générale est effectué. Il est à noter que la durée du stage hospitalier est au minimum de 6 mois et au maximum d'un an pour l'ensemble de la formation.

Pour les deux types de programme, les stages en pays en voie de développement (PVD) sont autorisés et comptabilisés pour le quart de leur durée. Ces stages ne peuvent concerner qu'une année de la formation complémentaire (Arrêté Ministériel du 06/04/1999).

Les stages dans un pays de la Communauté européenne sont autorisés pour une durée maximale d'un an (Arrêté Ministériel du 06/04/1999). Ces stages, en pays en voie de développement et dans un pays de la communauté européenne, nécessitent un accord préalable de la commission d'agrément.

[> Programme détaillé](#) [prog-2020-mege2mc-tronc_commun]

MEGE2MC Programme détaillé

PROGRAMME PAR MATIÈRE

Tronc Commun

○ Obligatoire

△ Activité non dispensée en 2020-2021

⊕ Activité cyclique dispensée en 2020-2021

⊗ Au choix

⊙ Activité cyclique non dispensée en 2020-2021

■ Activité avec prérequis

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Bloc
annuel

1 2

o Programme court (120 crédits)

Ce programme s'adresse aux étudiants qui ont suivi avec fruit la totalité de la formation théorique et pratique prévue dans la finalité spécialisée et l'option "médecine générale" du 4e bloc annuel du master en médecine. Ce programme comprend 2 blocs annuel de stages à temps plein (stage hospitalier ou stage chez le généraliste).

Bloc

annuel

1 2

○ Premier bloc annuel (60 crédits)

○ Modules de formation (12 crédits)

○ WMEGE3001	Travail de fin d'études (1ère partie)			9 Crédits		x	
○ WMEGE3030A	Séminaires de pratique accompagnée (1ère partie)			3 Crédits	q1+q2	x	

○ Stages (48 crédits)

L'étudiant choisit entre les deux lieux de stage (hospitalier ou cabinet de médecine générale). Le stage hospitalier ne peut dépasser une année (maximum 3 à 6 mois selon la spécialité dans le même service) (A.M. 08/07/1999, art. 7). L'étudiant qui choisit le stage hospitalier en premier bloc annuel ne peut donc plus le choisir en deuxième bloc annuel.

⌘ WMEGE9302	Stages de médecine générale chez le généraliste			48 Crédits		x	x
⌘ WMEGE9301	Stages hospitaliers de médecine générale			48 Crédits		x	x

○ Deuxième bloc annuel (60 crédits)

○ Activités obligatoires

○ WMEGE3030B	Séminaires de pratique accompagnée (2ème partie)			3 Crédits	q1+q2		x
○ WMEGE3002	Travail de fin d'études (2ème partie) 🟡			9 Crédits			x

○ Stages

L'étudiant choisit entre ces deux lieux de stage (hospitalier ou cabinet de médecine générale)

⌘ WMEGE9303	Stages de médecine générale chez le généraliste			48 Crédits		x	x
⌘ WMEGE9301	Stages hospitaliers de médecine générale			48 Crédits		x	x

⌘ Programme long (180 crédits)

Ce programme s'adresse aux étudiants qui ont commencé leur formation en médecine générale au plus tard lors de l'année académique 2017-2018 et qui la poursuivent par le bloc 2, c'est-à-dire, par une année d'études réalisée automatiquement pendant 2 années de stages à temps plein (en pratique de médecine générale ou en pratique hospitalière).

○ Deuxième et troisième blocs annuels

Le contenu du 2e bloc annuel est celui du 1er bloc annuel du programme court. Le contenu du 3e bloc annuel est celui du 2e bloc annuel du programme court.

○ WMEGE9302	Stages de médecine générale chez le généraliste			48 Crédits		x	x
○ WMEGE9301	Stages hospitaliers de médecine générale			48 Crédits		x	x
○ WMEGE3030A	Séminaires de pratique accompagnée (1ère partie)			3 Crédits	q1+q2	x	x
○ WMEGE3030B	Séminaires de pratique accompagnée (2ème partie)			3 Crédits	q1+q2	x	x
○ WMEGE3001	Travail de fin d'études (1ère partie)			9 Crédits		x	x
○ WMEGE3002	Travail de fin d'études (2ème partie) 🟡			9 Crédits		x	x

⌘ Cours obligatoires (10 crédits)

A noter : ces cours sont obligatoires uniquement pour les médecins inscrits en bloc annuel 2 et qui n'auraient pas suivi cet enseignement lors de la 1re année de formation car étant en stages hospitaliers.

○ WMEGE2150	Habilités spécifiques du médecin généraliste (partie 1)	Guy Beuken Cécile Bolly Michel De Jonghe Emilie Dumontier Corentin Duyver Jean-Marc Feron (coord.) Virginie Fraselle Luc Haenecour Sophie Lambrecht Cassian Minguet Bruno Verstraete	12h	2 Crédits	q1+q2		x
----------------	---	---	-----	-----------	-------	--	---

							Bloc annuel	
							1	2
○ WMEGE2151	Soins à la personne et à la population (partie 1)	Guy Beuken Cécile Bolly Corentin Duyver Philippe Heureux (coord.) Cassian Minguet Bruno Verstraete	12h	2 Crédits	q1+q2		x	
○ WMEGE2152	Gestion de la pratique et développement professionnel personnel (partie 1)	Guy Beuken Cécile Bolly Corentin Duyver Cassian Minguet François Roucoux (coord.)	12h	2 Crédits	q1+q2		x	
○ WMEGE2153	Résolution de problèmes spécifiques de médecine générale (partie 1)	Guy Beuken Cécile Bolly Corentin Duyver Jean-Marc Feron Dominique Lamy (coord.) Cassian Minguet Bruno Verstraete	12h	2 Crédits			x	
○ WMEGE2157	Questions approfondies de développement professionnel (partie 1)	Guy Beuken Cécile Bolly Michel De Jonghe Ségolène De Rouffignac (coord.) Corentin Duyver Cassian Minguet	12h	2 Crédits			x	

⌘ **Autre formation complémentaire (3 crédits)**

Ce cours n'est pas obligatoire. Il peut donner lieu à un certificat ONE. L'inscription au cours et à l'examen se prennent au secrétariat de médecine générale.

⌘ WPEDI2190	Formation complémentaire en médecine préventive du nourrisson et du jeune enfant	Dominique Beckers Eddy Bodart Naima Deggouj Karine Despontin Pierre-Louis Docquier Marc Gilliaux Elin Malek Abrahamians Françoise Smets David Tuerlinckx (coord.) Demet Yuksel	30h	3 Crédits	q1+q2	x	
-------------	--	---	-----	-----------	-------	---	--

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, un [référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document "*A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maîtrisés par l'étudiant ?*".

MEGE2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

*Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.*

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)

Conditions d'accès générales

Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui satisfont aux conditions d'accès au grade académique qui sanctionne des études de deuxième cycle et sont porteurs d'un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, en Communauté française ou extérieure à celle-ci, ou ont acquis des compétences valorisées par le jury pour au moins 300 crédits.

Conditions d'accès spécifiques

Conditions spécifiques d'admission

- Être porteur du diplôme du grade de master en médecine ou d'un grade académique similaire donnant accès au titre professionnel de médecin, obtenu en Belgique ou dans un pays membre de l'Union Européenne dont le programme de 2e cycle comprend au moins 240 crédits (dont 30 crédits spécifiques en médecine générale (art. 16 A.M. du 01/03/2010)) ou a fait l'objet d'une valorisation par le jury pour au moins 240 crédits (dont 30 crédits spécifiques en médecine générale (art. 16 A.M. du 01/03/2010)).
- Être habilité à exercer la médecine en Belgique (art.3 et 26 Loi coordonnée du 10/05/2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé) et;
- Être porteur d'un document attestant que l'intéressé a été, au terme de l'épreuve de sélection, retenu comme candidat spécialiste en médecine générale, au sein de la faculté de médecine de l'UCL (art. 112/1 du décret du 7 novembre 2013).

Le contexte juridique et les modalités pratiques de cette épreuve de sélection ainsi que le règlement peuvent être obtenus auprès du secrétariat de médecine générale.

Les porteurs d'un diplôme hors Union européenne ne peuvent pas s'inscrire à ce programme. Seul le certificat universitaire de formation spécialisée partielle d'une durée d'un an leur est accessible.

Le master de spécialisation en médecine générale est une formation dont l'accès est contingenté. L'arrêté royal du 12 juin 2008 relatif à la planification de l'offre médicale est donc d'application pour les candidats qui souhaitent obtenir le titre de médecin spécialiste en médecine générale.

Nul ne peut être admis aux études de master de spécialisation en médecine générale s'il n'a fait préalablement la preuve d'une maîtrise suffisante de la langue française (niveau B1 du [Cadre européen commun de référence](#)).

RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

Ces études conduisent à un titre professionnel soumis à des règles ou des restrictions d'agrément ou d'établissement professionnel particulières.

Vous trouverez les informations légales nécessaires en [cliquant ici](#).

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens (<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html>). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Première année

- Présentation des examens
- Evaluation par le maître de stage qui dirige les séminaires de pratique accompagnée pour tous les candidats
- Evaluation par le maître de stage de médecine générale

Pondération des notes : les notes des activités obligatoires correspondent à 50% des points, la note de stage correspond à 50% des points.

Deuxième année

- Présentation des examens
- Evaluation par le maître de stage qui dirige les séminaires de pratique accompagnée
- Evaluation par le maître de stage de médecine générale
- pour le programme court : évaluation de certification réalisée par le jury du master de spécialisation avec défense du travail personnel devant un jury interuniversitaire.

Troisième année (programme de type long)

- Présentation des examens
- Evaluation par le maître de stage qui dirige les séminaires de pratique accompagnée
- Evaluation par le maître de stage de médecine générale
- pour le programme court : évaluation de certification réalisée par le jury du master de spécialisation avec défense du travail personnel devant un jury interuniversitaire.

En application de l'arrêté royal du 21 avril 1983, le candidat recevra, au terme des deux premières années de formation, une attestation qui prouve qu'il a suivi avec fruit une formation universitaire spécifique.

L'attestation nécessaire pour l'obtention du titre de médecin généraliste agréé n'est obtenue qu'à la fin des 3 années de master de spécialisation.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

La réussite de ce programme permet l'obtention de l'agrément auprès du ministère de la santé publique ce qui autorise la pratique de la médecine générale en Belgique et l'accès au remboursement des soins de santé en Belgique.

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

Faculté

Entité de la structure

Dénomination

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSS/MEDE

Faculté de médecine et médecine dentaire ([MEDE](#))

Secteur des sciences de la santé ([SSS](#))

MEDE

Avenue Mounier 50 - bte B1.50.04

1200 Woluwe-Saint-Lambert

Tél: [+32 \(0\)2 764 50 20](tel:+3227645020) - Fax: [+32 \(0\)2 764 50 35](tel:+3227645035)

Mandat(s)

- Doyenne : Françoise Smets

Commission(s) de programme

- Commission du master complémentaire en médecine générale ([CAMG](#))

Jury

- Cassian Minguet
- Michel De Jonghe

Personne(s) de contact

- Michel De Jonghe